

INCLURE, C'EST AGIR !

Une fonction publique inclusive, c'est une fonction publique qui s'adapte à la réalité des agents — **PAS L'INVERSE.**

La CFDT est là pour vous accompagner et défendre vos droits.

S'engager avec la CFDT, c'est faire entendre sa voix sur son travail.

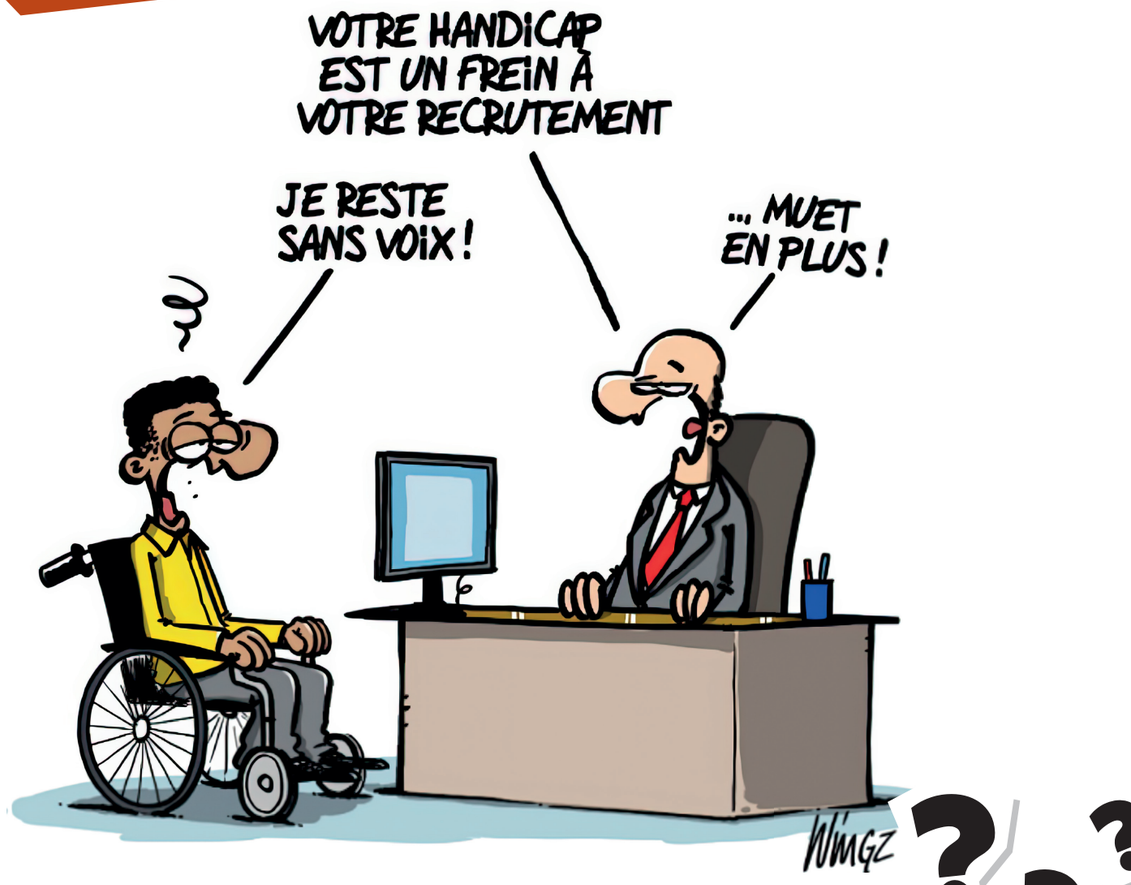
VOTRE VOIX
NOTRE ACTION
— VOTEZ CFDT —

Cfdt:

SANTÉ, HANDICAP, MAINTIEN EN EMPLOI :

LES PROPOSITIONS DE LA CFDT

Un problème de santé ou une situation de handicap peut nécessiter une adaptation de votre environnement de travail.



Vous vous questionnez ? Vous êtes en difficulté ?
Vous n'êtes pas seul : des solutions existent.

Le saviez-vous ?

Le handicap est **le premier motif de discrimination** auprès du Défenseur des droits (**27 %** de réclamation en 2025).

80 %
des handicaps sont invisibles* : maladies chroniques, douleurs invalidantes, troubles psychiques, endométriose, fibromyalgie, diabète, cancers…

Une déficience ou une altération de l'état de santé peut être **acquise ou aggravée** au cours de **la vie professionnelle :** accident de service, maladie professionnelle, usure, stress, conditions et organisations de travail.

Pour un travail qui n'abîme pas : la CFDT revendique un travail qui protège, qui inclut et qui garantit l'égalité :

1 Un travail qui protège la santé et reconnaît toutes les formes de handicap

- Sensibiliser aux situations de handicap, visibles ou invisibles, et au rôle de l'environnement professionnel ;
- Garantir un environnement de travail accessible, inclusif, et non discriminant ;
- Prévenir les inaptitudes par un suivi précoce des situations, en renforçant les moyens de la médecine du travail, la coordination des acteurs et l'adaptation des conditions et rythmes de travail ;
- Adapter l'environnement et l'organisation du travail face à la progression des maladies chroniques qui augmentent les situations de handicap ;
- Promouvoir des pratiques managériales inclusives favorisant l'intégration des agents, la préservation de leur santé, et le maintien en emploi ;
- Renforcer l'accès à la médecine du travail ;
- Professionnaliser, reconnaître la fonction de **référent handicap,** avec un temps dédié, suffisant et valoriser les parcours professionnels ;
- Faciliter le recours aux droits pour sécuriser les parcours (RQTH) ;
- Mieux faire connaître et garantir la mobilisation effective des dispositifs du **FIPHFP** (aides, conventionnements) pour favoriser l'inclusion et le maintien dans l'emploi.



** source : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), Guide Handicap Invisible*

2 Prévenir l'usure professionnelle et les maladies liées au travail

- Agir sur les causes d'usure physique et psychique dès le début et tout au long de la carrière ;
- Renforcer la prévention de l'usure professionnelle : créer un Fonds de Prévention et adapter les conditions de travail pour tous les agents publics ;
- Prévenir la souffrance psychique au travail ;
- Prévenir les risques cancérogènes liés aux expositions professionnelles ;
- Garantir la création de tableaux de maladies professionnelles pour l'épuisement professionnel et le cancer du sein lié au travail de nuit ;
- Mieux protéger la santé au travail des séniors, compte tenu de l'âge moyen des agents publics et de l'allongement des carrières.



3 Garantir le maintien en emploi et des parcours sécurisés

- Favoriser les dispositifs de maintien en emploi, de reprise progressive pour les agents atteints de maladies chroniques invalidantes, et d'accès simplifié au temps partiel thérapeutique ;
- Généraliser, sur la base du volontariat, les visites médicales de prépreprise et de reprise après 30 jours d'arrêt **maladie** pour anticiper le retour en emploi ;
- Détecter précocement les risques de sortie d'emploi, via des cellules pluridisciplinaires dédiées ;
- Garantir des mesures de compensation régulièrement réévaluées pour éviter les ruptures de parcours et sécuriser les carrières ;
- Généraliser le dispositif **d'invalidité non professionnelle** (accord ministériel : application à l'État au 01/07/2027**) à la FPT et à la FPH, en respectant les spécificités de chacun des 3 versants de la fonction publique.



*** sous réserve de la loi de finances de l'État pour 2027*